

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE ETUDIANTE

19 mai 2022

COMPTE-RENDU

Etaient présents ou représentés :

Le Président de la commission : ROCHE-BRUYN François

Personnalités extérieures : LEGLIZE Pierre – MORLAIX Sophie (pouvoir à BERRIET SOLLIEC Marielle)

Collège des Professeurs : ARVISENET Gaëlle – BERRIET-SOLLIEC Marielle (vice-présidente) – CHAMPION Dominique – WACHÉ Yves

Collège MCF : FERRET Éric – MUGNIER Sylvie – GAUJOUR Etienne

Collège IGREF, IAE, autres personnels : METRAL Jean-François

Collège personnels IATOS : MOREAU Nadine – ROUX Nathalie – SAURETY Stéphanie

Collège étudiants : OUESLATI Sinda – JARREAU Lucie – GRENSCHE Marianne – GRANGER Océane – TINNES Gabriel – GILLY Gabriel

Personnalités invitées : CAYOT Nathalie – MACÉ Bénédicte – PETIT Sabine – CHAMPY-LIEUTET Nathalie – GOUMON Anne-Lise – PORCEDDU Jean-Michel – JOURNAUX Ludovic – SOK Nicolas – GRANGER Sylvie

## 1. Approbation du compte rendu du CEVE du 3 février 2022– (avis)

La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation du compte-rendu du CEVE du 3 février 2022

Pour 18  
Contre 0  
Abstention 2

## 2. Informations générales

- **Actualité Institut Agro**

François ROCHE-BRUYN donne un point sur le projet stratégique. Un plan d'action autour de 5 thèmes sera présenté au CA de juin.

- **Actualités UBFC**

François ROCHE-BRUYN explique que les membres d'UBFC ont souhaité qu'un double siège soit mis en place pour la COMUE, l'un à Dijon, l'autre à Besançon. Un travail sur ce point est actuellement en cours.

- **Vidéo d'AgroParisTech/ les inter agros**

En réaction à la vidéo d'AgroParisTech, François ROCHE-BRUYN indique qu'il s'étonne de ce type de position estimant qu'un ingénieur doit participer à la construction de la société de demain. Il propose également que l'établissement identifie plus clairement les cours qui contribuent à la formation aux enjeux climatiques, agro écologiques et alimentation durable.

Il convient également de préparer les étudiants à la controverse avec la prise en compte des différents points de vue.

Par ailleurs, il ne soutient pas la vidéo avec la banderole réalisée par le Club suppo pour les interagros et dénonce l'utilisation d'une banderole qui assimile l'école aux termes « alcool, sexe et drogue » incompatibles avec les valeurs portées par l'établissement.

Marielle BERRIET-SOLLIEC ajoute que c'est l'image de l'école qui est mise en cause et que les valeurs qui sont prônées ne sont pas celles de l'école. L'initiative d'apporter un soutien à l'équipe de l'Institut Agro Dijon était bonne mais la forme ne convient pas.

Marianne GRENESCHE intervient pour dire que cette bannière a déjà été vue auparavant.

Marielle BERRIET-SOLLIEC ajoute que les termes « *sexe, drogue, alcool* » ne sont plus compatibles avec le débat autour des violences sexuelles et sexistes.

Sinda OUESLATI pense que cette vidéo a été tournée dans l'ambiance « interagro », sans intention de nuire à l'image de l'école. Elle cite un nouveau slogan qui sera donné pour tempérer les choses et précise que les membres de l'association *Les robes orange et noire* ont lancé des discussions et ont attiré l'attention sur les risques de violences sexistes et sexuelles.

Concernant les réactions que soulève la vidéo de certains étudiants d'ArgoParisTech et le besoin de formation à la controverse que les sujets d'agroécologie et de transitions, Nathalie CAYOT propose d'en faire un point à l'ordre du jour du prochain CEVE de juin. Chacun, notamment les étudiants, est invité à faire des propositions.

### 3. Définitions des critères de mobilisation du fonds d'aide d'urgence – (avis)

(Voir document en annexe 1)

Bénédicte MACÉ indique que le Ministère chargé de l'agriculture verse aux établissements de l'enseignement supérieur agronomique des crédits dédiés au fonds d'aide d'urgence et destinés aux étudiants en difficulté financière. Ce fonds est une enveloppe spécifique gérée séparément du budget de l'Institut Agro pour un montant total de 30 371 euros accordé à l'Institut Agro Dijon. La CEVE est consultée afin de définir des critères d'attribution de ce fonds pour que l'agence comptable puisse réaliser les versements.

Elle ajoute que lorsqu'un étudiant est en difficulté, l'étudiant est réorienté vers l'assistante sociale du CROUS.

Etienne GAUJOUR demande quel est le délai entre le moment de la demande d'aide auprès de la scolarité et le versement effectif.

Bénédicte MACÉ répond un à deux mois maximum. Cela dépend des disponibilités de l'assistante sociale.

Lucie JARREAU propose de passer par une autre assistante que l'assistante sociale du CROUS.

Océane GRANGER explique que lors de l'entretien avec l'assistante sociale du CROUS, est calculé un « reste à vivre ». Elle suggère la possibilité de donner aux élèves en difficulté une liste de structures d'aide pendant le temps d'attente, exemple la FEBIA. Elle pense que le montant accordé de 3 000 euros n'est pas suffisant au regard des difficultés que peuvent rencontrer les étudiants.

Bénédicte MACÉ répond qu'il s'agit d'un fonds d'aide d'urgence pour pallier temporairement à une difficulté. Elle précise que ce fonds est prévu pour les étudiants inscrits sur le site de Dijon en FISE.

Nadine MOREAU ajoute que l'assistante sociale étudie le dossier et peut aussi déclencher les aides spécifiques du CROUS.

Marielle BERRIET-SOLLIEC propose de rajouter dans les critères les « deux mois maximum » pour déclencher le paiement des sommes.

Bénédicte MACÉ intervient pour dire que dans *Mes applis*, il y a un espace qui pourrait être complétée sur les aides pour les étudiants inscrits à l'Institut Agro.

Dominique CHAMPION propose de discuter avec l'agence comptable pour réduire les délais.

**La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation des critères et de la procédure de mobilisation du fonds d'aide d'urgence pour les élèves ingénieurs FISE**

Pour 20  
Contre 0  
Abstention 0

### 4. Fiches filières Mention STAAE – (avis)

Gaëlle ARVISENET détaille les modifications de la fiche filière STAAE

Pour le M1 :

- 1- Le ratio des heures CM/TP.
- 2- L'évaluation des heures de langues
- 3- La possibilité de ne pas avoir des équivalences entre les UE et les semestres. En dessous de 8, pas de compensation, l'élève doit repasser l'examen.

Etienne GAUJOUR s'interroge pour savoir si, en raison de la fin de l'ISITE, ce Master s'autofinancera ou bien si c'est l'établissement qui finance.

François ROCHE-BRUYN répond que l'enveloppe de 75 000 euros a été réduite et qu'UBFC cherche des financements en provenance d'autres acteurs ou d'autres appels d'offres pour pallier la fin de l'ISITE.

Bénédicte MACÉ précise que l'on peut avoir des aides dans le cadre des graduate schools. Les dépenses de ressources humaines ne sont actuellement pas couvertes. Un dossier MUNDUS va être déposé. En attendant, il y a une contribution de l'établissement.

**La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation des modifications des fiches filières pour la mention de Masters STAAE**

Pour 18  
Contre 0  
Abstention 2

## **5. Rapports d'autoévaluation HCERES des mentions STAAE et AETPF – (consultation)**

*(Voir documents en annexe 2)*

François ROCHE-BRUYN explique aux étudiants le principe du renouvellement de l'accréditation HCERES.

Gaëlle ARVISENET détaille les atouts et les faiblesses de la mention de Master en *Sciences et Techniques de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (STAAE)* et Sylvie GRANGER la mention de Master en *Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysages, Forêts (AETPF)*.

Gabriel GILLY indique que les élèves sont très intéressés par le parcours de Master agroécologie (mention AETPF). Ils regrettent qu'il n'y ait pas plus d'heures d'agroécologie ou d'autres systèmes agricoles dans le parcours ingénieur.

Sylvie MUGNIER indique que la question de l'agroécologie est abordée dans d'autres dominantes.

Etienne GAUJOUR explique que le but est d'éviter de formater les élèves dans un modèle.

## **6. Calendrier de formation d'ingénieur – (consultation)**

*(Voir document en annexe 3)*

Nathalie CAYOT détaille la proposition de cadrage du calendrier des formations d'ingénieur. Ce travail a débuté à la rentrée 2021. L'idée est d'alléger le mois de septembre et d'optimiser les moyens humains et matériels. Ce calendrier doit également répondre aux exigences règlementaires (processus de Bologne, la CTI, calendrier alternance, etc...)

Jean-François METRAL ajoute que les collègues sont inquiets par rapport à l'empiètement progressif des calendriers sur les périodes de congés d'été. Il prend l'exemple de la soutenance des mémoires FISA.

Nathalie CAYOT répond que ce point a été pris en compte et que l'autorisation à soutenir sera délivrée mi-juillet, que le mémoire soit soutenu fin juillet ou fin août.

Sinda OUESLATI intervient pour dire que les élèves sont opposés à la rentrée tardive des FISE 2A par rapport à l'intégration, à la vie étudiante...

Nathalie CAYOT indique que le besoin de bien accueillir les nouveaux intégrant s'est fait sentir. L'administration et les enseignants doivent être disponibles pour eux.

Bénédicté MACÉ indique que certains étudiants ont mal vécu l'intégration. Le Groupe intégration s'est réuni plusieurs fois.

Etienne GAUJOUR rappelle qu'on n'est pas dans l'éducation nationale pour les congés d'été. Au niveau de l'emploi du temps, il souligne les problèmes liés au décalage des périodes de culture par rapport aux parcelles pédagogiques.

Sylvie MUGNIER ajoute qu'il y a des gros modules qui ne peuvent pas être positionnés n'importe comment. Cela risque d'être problématique.

Nathalie CAYOT explique que le détail des emplois du temps sera travaillé comme d'habitude avec les départements et unités pédagogiques.

Gabriel GILLY explique qu'il y a une peur des élèves par rapport aux institutions ; une rentrée faite par les étudiants serait plus rassurante car ils se sentent plus proches d'eux.

Marianne GRENESCHE regrette que la rentrée décalée soit votée dans une instance où aucun étudiant n'est représenté.

## **7. Calendriers universitaires Masters 2022-2023 – (consultation)**

*(Voir document en annexe 4)*

## **8. Convention cadre avec l'IFRIA pour la formation par apprentissage en agronomie – (consultation)**

Sabine PETIT explique que cette convention existait déjà pour la formation par apprentissage en agroalimentaire ; elle permet de cadrer les modalités d'organisation administrative, pédagogique, financière du partenariat mis en place avec l'IFRIA.

Plusieurs ajouts ont été réalisés comme l'intégration de la référence de la formation par apprentissage en agronomie et celle du référentiel Qualiopi pour lequel l'IFRIA est certifié.

## **9. Règlement des études de l'Institut Agro et règlement de scolarité ingénieurs / règlement de scolarité masters internationaux de l'Institut Agro Dijon – (consultation)**

*(Voir document en annexe 5)*

Sabine PETIT rappelle qu'avec la création de l'Institut Agro, un règlement des études est mis en place pour fixer les conditions générales liées à la formation. Il est complété par un règlement de scolarité dans chaque école et pour chaque formation. Le projet de règlement déjà présenté lors de la

dernière CEVE concernait uniquement la formation d'ingénieur. L'Institut Agro a demandé une étude de faisabilité pour étendre ce règlement des études à l'ensemble des formations.

Sabine PETIT détaille les nouveaux ajouts et précise que ce règlement sera présenté au sein des instances de l'IA et dans chacune des écoles.

Sabine PETIT indique que la gestion administrative et pédagogique des étudiants des Masters internationaux est à présent prévue par l'Institut Agro Dijon. Elle explique le point de départ du travail avec le règlement des scolarités qui existe aujourd'hui à l'université de Bourgogne.

Jean-François METRAL se demande pourquoi il n'y a pas de référence à la LV2 enseignée à distance.

Bénédicte MACÉ répond que le règlement des formations concerne le cadre global de la formation ; les modalités d'enseignement sont dans le livret de formation.

Océane GRANGER se demande pourquoi il existe une incompatibilité pour un double diplôme avec la dominante d'approfondissement SUFFICIENT et le Master MAE.

Sabine PETIT répond que l'incompatibilité concerne notamment le calendrier de formation et la charge de travail liée aux phases expérimentales du projet C.

Fin de la séance à 17h45

**Prochain CEVE le jeudi 16 juin 2022**

Le président de la commission,  
Le directeur,



François ROCHE-BRUYN